

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 155**28 mars 1996****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Antlia S.A., Luxembourg | 7440 | Inrede S.A., Luxembourg | 7419 |
| (The) Asian Technology Fund, Sicaf, Luxembourg | 7394 | Interlex S.A., Luxembourg | 7435 |
| Athos Holding S.A., Luxembourg | 7426 | International Estate Management S.A., Luxembourg | 7417 |
| Baron & Baron Benelux S.A., Luxembourg | 7429 | Interstek S.A., Luxembourg | 7429 |
| Belicav, Sicav | 7418 | Jordanus Holding S.A., Luxembourg | 7423 |
| BIL Far East Growth Fund, Sicav, Luxembourg | 7437 | Jovest Holding S.A., Luxembourg | 7424 |
| BIL North America Growth Fund, Sicav, Luxembg | 7437 | Laborde S.A., Luxembourg | 7436 |
| BIL World Rent Fund, Sicav, Luxembourg | 7437 | Leader, Sicav, Luxembourg | 7438 |
| Brasin S.A., Luxembourg | 7432 | Lloyds International Liquidity, Sicav, Luxembourg | 7423 |
| Bremaas S.A., Luxembourg | 7424 | Lloyds International Portfolio, Sicav, Luxbg | 7422, 7423 |
| Cassiopee S.A., Luxembourg | 7436 | Loalza Holding S.A., Luxembourg | 7420 |
| C.E.F.I. S.A., Luxembourg | 7432 | Lotharingen Finanz AG, Luxembourg | 7436 |
| CIC Euroleaders, Sicav, Luxembourg | 7433 | Lovex International S.A., Luxembourg | 7429 |
| Civil Engineering International Holding S.A., Luxbg | 7421 | Lusofin S.A. Holding, Luxembourg | 7430 |
| Clondora Luxembourg S.A., Luxembourg | 7419 | Lux Croisette S.A., Luxembourg | 7418 |
| Compagnie d'Investissements de Distribution S.A., Luxembourg | 7421 | Mab Holding S.A., Luxembourg | 7430 |
| Deneb Holding S.A., Luxembourg | 7425 | Maïte S.A.H., Luxembourg | 7430 |
| Desmag S.A., Luxembourg | 7440 | Monceau Europe, Sicav, Luxembourg | 7433 |
| Dorafin S.A., Luxembourg | 7426 | Mondioval, Sicav, Luxembourg | 7428 |
| Easy, Sicav, Luxembourg | 7438 | Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxembg | 7425 |
| (The) Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg | 7439 | Papageno S.A., Luxembourg | 7431 |
| Eurocontinental Ventures S.A.H., Luxembg | 7411, 7413 | Pekan Holding S.A., Luxembourg | 7427 |
| Fibeto S.A., Luxembourg | 7420 | Plexus S.A., Luxembourg | 7428 |
| Financial Holding Group S.A., Luxembourg | 7418 | Plus, Sicav, Luxembourg | 7439 |
| Financière Franco-Belge de Gestion Patrimoniale S.A., Luxembourg | 7418 | Poona S.A., Luxembourg | 7438 |
| Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg | 7415 | Primet (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7431 |
| Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG, Luxembourg | 7415 | PRI/TECH, Private American Technology S.A., Luxembourg | 7422 |
| Fourways Holding S.A., Luxembourg | 7415 | Punta S.A., Luxembourg | 7425 |
| Gennaio Investment S.A., Luxembourg | 7435 | Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg | 7428 |
| Gestivalmo S.A., Luxembourg | 7427 | Rebrifi S.A., Luxembourg | 7434 |
| Giannini Frères S.A., Differdange | 7415 | Relys S.A., Luxembourg | 7426 |
| Grax Trading S.A., Luxembourg | 7416 | Rodeco S.A. Holding, Luxembourg | 7419 |
| Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxembourg | 7424 | Safei Invest, Sicav, Luxembourg | 7433 |
| G-Strategy, Sicav, Luxembourg | 7434 | (The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg | 7435 |
| Hasal Westport S.A., Luxembourg | 7427 | Sibemol S.A., Luxembourg | 7424 |
| Health Financial Group S.A., Luxembourg | 7431 | Sicav Euro Continents, Luxembourg | 7439 |
| Heleba S.A., Luxembourg | 7427 | Sicav Placeuro, Luxembourg | 7440 |
| Herun S.A., Luxembourg | 7416 | Soparholux S.A., Luxembourg | 7429 |
| Hobaco S.A., Luxembourg | 7416 | Synode S.A., Luxembourg | 7420 |
| Hofman International Inc. S.A., Luxembourg | 7419 | Templeton Russian and Eastern European Debt Fund, Sicav, Luxembourg | 7418 |
| Holding Bau S.A., Luxembourg | 7413 | Third American Invest Hold Company S.A., Luxbg | 7421 |
| Holding d'Isiaque S.A., Luxembourg | 7415 | Trema S.A., Luxembourg | 7435 |
| Hospi Consult International S.A., Luxembourg | 7417 | Tresfin S.A., Luxembourg | 7432 |
| Igicorp S.A., Luxembourg | 7436 | Unevinc Holding S.A., Luxembourg | 7426 |
| Immobilière Lepoutre S.A., Luxembourg | 7417 | USIC, Union de Services Industriels et Commerciaux S.A., Luxembourg | 7431 |
| Industrial Polimers S.A., Luxembourg | 7421 | Vauban Properties S.A., Luxembourg | 7425 |
| Industrial Venturers Europe S.A., Luxembourg | 7414 | Watson Investment S.A., Echternach | 7420 |
| | | Yambo S.A.H., Luxembourg | 7434 |

THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth day of February.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, represented by Pit Reckinger, maître en droit residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13th February, 1996;

2) ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, represented by Pit Reckinger, maître en droit, prenamed, pursuant to a proxy dated 13th February, 1996.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, an investment company in the form of a société anonyme d'investissement under the name of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND («the Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of thirtieth March nineteen hundred eighty-eight regarding collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad, other than in the United States, by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad other than to the United States until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The Corporation has an authorized capital of two hundred million United States dollars (200,000,000.- USD) to consist of one hundred million (100,000,000) authorized shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share.

The Corporation has an issued capital of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) consisting of twenty-five thousand (25,000) shares (the «Shares») of a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share. The twenty-five thousand (25,000) shares have all been fully paid up by payment in cash of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-). The Corporation may also issue warrants to subscribe to shares in the Corporation as more fully described in article 7 hereafter.

Shares and warrants shall be issued in registered form only.

Share certificates, when issued, and warrant certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. The Corporation may issue temporary share certificates or warrant confirmations in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Subject to the provisions of article 8 hereafter, payments of dividends to holders of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and receipt of the full subscription proceeds outside the United States. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the subscription proceeds, receive title to the shares purchased by him and will, upon request, obtain delivery of definitive share certificates in registered form. Fractions of shares will not be issued.

Registered shares and warrants of the Corporation shall be registered in the register of shareholders and register of warrant holders respectively which shall be kept by the Corporation outside the United States or by one or more persons designated therefore by the Corporation; such registers shall contain the name of each holder of shares or warrants (as the case may be), his residence or elected domicile, the number of registered shares or warrants held by him. Every transfer and devolution of a registered share or warrant shall be entered in the relevant register.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued by delivering the certificate or certificates representing shares to the Corporation at its registered office along with an instrument of transfer satisfactory to the Corporation or (b) if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, in each case dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Transfer of registered warrants shall be effected by delivering the certificate or certificates representing the warrants to be transferred to the Corporation at its registered office along with a written declaration of transfer included in the relevant register of warrant holders dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Board of Directors may, at its absolute discretion and without assigning any reasons therefore decline to register any transfer of any share which is not a fully-paid share. The Board of Directors may also decline to register a transfer (whether of a share or a warrant) unless an instrument of transfer satisfactory to the Corporation dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore is lodged at the registered office of the Corporation accompanied by the certificate or certificates representing such shares or warrants (as the case may be), or such other evidence as the Board of Directors may reasonably require to show the rights of the transferor to make the transfer. The transfer of any shares and/or warrants to any «United States Person» as defined in Article 7 will require the prior express consent of the Board of Directors.

Every registered shareholder and warrant holder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders or warrant holders (as appropriate).

In the event that a shareholder or warrant holder does not provide such an address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders or warrant holders as appropriate and the shareholder's or warrant holder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder or warrant holder. The shareholder or warrant holder may at any time change his address as entered in the relevant register by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

Every holder of shares and/or warrants in registered form shall be entitled, without payment, and in the case of a shareholder, upon request, to receive one registered certificate for all such shares and/or warrants, or several certificates for one or more such shares and/or warrants upon payment for every certificate after the first of such reasonable out-of-pocket expenses as the Board of Directors may from time to time determine. A registered holder who has transferred part of the shares and/or warrants comprised in his registered holding shall be entitled to a certificate for the balance without charge.

The Corporation will recognize only one holder of a share or warrant of the Corporation. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Corporation may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or warrant until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries vis-à-vis the Corporation.

Art. 6. If any shareholder or warrant holder can prove to the satisfaction of the Corporation that his share or warrant certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Corporation may determine subject to applicable provisions of law.

Mutilated share or warrant certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately. The Corporation may, at its election, charge the shareholder or warrant holder for the costs of a duplicate or of a new share or warrant certificate and all reasonable expenses incurred by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Art. 7. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares, up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial, subject to the right of the Board of Directors to issue any authorized shares which have been agreed to be issued by the Board of Directors pursuant to the issue of warrants within the said five-year period. The Board of Directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription of shares in the Corporation and to make any such subscription subject to payment, at the time of issue of the shares, of the par value of the shares and an issuance premium which together will, in the judgment of the Board, not be less than the Net Asset Value of such shares, as defined in Article 22 hereof, provided that during an initial period, to be determined by the Board of Directors, the initial subscription price of ten United States dollars (USD 10.-) plus any selling commission, if applicable, will be deemed to be the Net Asset Value per share, and provided further that the shares shall be issued at the price referred to in paragraph 5 of this article seven to the holders of the warrants issued by the Corporation. With respect to the shares to be issued or sold during the initial subscription period or upon exercise of the warrants, the Board of Directors may suppress all preferential subscription rights of existing shareholders.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the Board of Directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Except for the issue of shares upon exercise of any warrant, issuance of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 23 hereof. During an initial period until the end of the initial offering period, every subscription of five shares of the Corporation will entitle the subscribers upon payment in full of the subscription price to receive at no further cost one warrant issued by the Corporation.

Subject to article 8 hereof warrants are freely transferable. Each warrant will be exercisable on such dates as shall be fixed by the Board of Directors of the Corporation, by declaration in writing or otherwise in a form approved by and addressed to the Corporation, whereby its holder exercises the warrant(s); provided, however, the Corporation shall require certification of non-U.S. ownership prior to or upon exercise of any warrants and the warrants shall not be exercisable by a United States person without the prior written approval of the Corporation. Payment to the Corporation of the relevant subscription price of ten United States dollars (USD 10.-) per share or any adjusted price pursuant to terms and conditions of the warrants fixed by the Board of Directors shall be made upon the exercise of the warrant(s). Upon receipt of such price the Corporation will issue the relevant shares. For the purpose of these Articles «United States person» means a citizen or resident of the United States of America (including the States, the District of Columbia and the Commonwealth of Puerto Rico), its territories, its possessions and other areas subject to its jurisdiction (collectively the «United States»), a corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States or an estate or trust the income of which is subject to United States Federal income taxation regardless of its source as such definition may be amended or clarified from time to time by the Board of Directors.

Pending the exercise of the warrants and the issue of the relevant shares, the warrants will not confer to their holders any other rights in the Corporation.

Art. 8. Every shareholder who has purchased shares shall, prior to his first purchase thereof and at such other time or times as the Corporation shall request, make such representations and certifications to the Corporation in writing, in such form as the Corporation may from time to time prescribe to ensure that none of the shares purchased are beneficially owned directly or indirectly by persons whose holding may cause a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction or may lead to the Corporation suffering a tax or pecuniary disadvantage.

The Board of Directors may restrict or prevent the beneficial ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body which is a «Designated Person» (as hereafter defined) and to such end the Board of Directors may at its absolute discretion cause a transfer of shares, or the compulsory repurchase of shares by the Corporation, or decline to issue shares, or register the transfer of shares, of the Corporation, where it appears to the Board of Directors that such shares, or if the proposed issuance or transfer of shares were effected, would be beneficially owned by a Designated Person. No transfer will be registered which results in more than fifty United States Persons being beneficial owners of shares in the Corporation at any time without the prior express consent of the Board of Directors.

For the purpose of this Article a «Designated Person» shall mean and include:

(i) any employee benefit plan or fund which is subject to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 as amended and any other employee benefit plan or fund created, organised or otherwise situated in the United States of America (which term shall in this Article include its territories, possessions and all other areas subject to its jurisdiction) or elsewhere;

(ii) any United States Person as defined in Article 7; and

(iii) any person who, if he were to hold, directly or indirectly through nominees, a beneficial interest in shares of the Corporation, such holding by such person would, in all reasonable probability in the opinion of the Board, place the Corporation in breach of any applicable law, regulation or requirement of any jurisdiction, otherwise adversely affect or prejudice the tax status, residence or good standing of the Corporation or otherwise cause the Corporation to suffer material, financial or legal disadvantage.

For such purpose the Board of Directors may:

a) decline to issue any share, and decline to register any transfer of a share, where it appears to the Board of Directors that such issue or transfer would or might result in record or beneficial ownership of such share by a Designated Person;

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares, the register of shareholders to furnish the Board of Directors with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in Designated Persons;

c) compulsorily purchase from any shareholder all or part of the shares as deemed necessary, held by any person who, if he were to hold, directly or indirectly through a nominee or nominees, a beneficial interest in shares of the Corporation, would in all reasonable probability in the opinion of the Board make the Corporation subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg or which would have the consequences described in the last sentence of the first paragraph of this Article eight, compulsorily repurchase all or a proportion of the shares held by such persons, as may be necessary, in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the person bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the case may be as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, the place at which the purchase price in respect of such shares is payable and the date as from which the holder of shares, as the case may be, shall cease to have any rights in respect of the shares concerned. Any such notice may be served upon such holder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such holder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said holder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share or certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such holder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, his name shall be removed as the holder of such shares or from the relevant register.

2) The price to be paid for each share so purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the lower of the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof, and of the last reported stock exchange price, as at the date specified in the purchase notice (or if any such date is not a

Valuation Date, on the next Valuation Date) failing which, the net asset value determined at arm's length by the auditors of the Corporation less an amount equal to duties or charges which are incurred by the Corporation as a result of such repurchase.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in United States dollars, except during periods of United States dollars exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the certificate or certificates representing the shares specified in such purchase notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except for the right of the holder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than as appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith;

d) at any meeting of shareholders of the Corporation decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Corporation.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday in March at 3.30 p.m., and for the first time in nineteen hundred and ninety-seven. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad but outside the United States if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place (outside the United States) and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorums and delays required by Luxembourg law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or cable or telegram or telex or if the shareholder is a corporation incorporated in the United Kingdom, either under its common seal or under the hand of an officer or attorney so authorised.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda sent from outside the United States at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders and publicized as determined by the Board of Directors and, if required, in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members of which a majority shall not be residents of the United Kingdom or the United States; members of the Board of Directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors be elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. He will then be eligible for re-election.

Art. 13. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders and warrant holders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and warrant holders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or warrant holders, as appropriate, or the Board of Directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors may from time to time appoint, subject to the prior consent of the shareholders, a managing director and may further appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary and any assistant general manager, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers

need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise provided in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors, provided that there shall always be at least one non-UK resident director present or represented. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. A director may participate in a meeting telephonically from within the United States or the U.K. provided that he will not be deemed participating as such and provided that he has irrevocably appointed as his proxy one of the directors present outside of the United States.

Circular resolutions may also be passed in writing by the Board of Directors, provided all directors, by affixing their signatures to the wording of the circular resolution on one or several similar documents, have thereby consented to the passing of a circular resolution and provided that no director shall act in his capacity as such within the United States or within the United Kingdom.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting or by any two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 15. The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation. The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation.

Investments of the Corporation may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Board of Directors has the widest powers to carry out all acts of management or of disposition that shall interest the Corporation. All powers not expressly reserved for the general meeting by law or by these Articles of Incorporation are *intra vires* the Board.

Except as provided in Article 13, last paragraph, the directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors or as expressly provided by these Articles of Incorporation. Subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders in respect of any such delegation to members of the board, the Board of Directors may delegate its powers of day-to-day management in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or more managing directors and to officers of the Corporation and determine their powers and all applicable procedures.

Art. 16. The Directors shall be paid remuneration as may from time to time be determined by the resolution of the general meeting of shareholders and shall be entitled to reimbursement of all expenses incurred by them in attending meetings or otherwise in connection with the business of the Corporation.

No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation are interested in, or are directors, associates, officers or employees of such other corporation or firm. Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any material interest in any transaction of the Corporation (being a material interest which conflicts or may conflict with the interests of the Corporation) such director or officer shall make known to the Board of Directors such material interest and shall not consider or vote on any such transaction and if he shall do so, his vote shall not be counted nor in relation thereto shall he be counted in the quorum present at the meeting. The term «material interest» so used in the preceding sentence shall not include:

a) any relationship with or interest in any matter, position or transactions involving any Associate (as defined below), or any other body corporate or incorporate in which any of them controls, directly or indirectly, not less than 20 % of the voting rights, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion; an Associate for purposes of this paragraph shall mean in relation to the manager, the manager, or a holding company or subsidiary of a general partner of the manager and in relation to the investment advisors, the administrator and the distributors, those companies or any holding company or subsidiary thereof; and

b) any interest of a Director to the extent that it comprises only an interest in shares or debentures of the Corporation or of any other corporation, provided that in the case of any other corporation the Director is not interested in 1 % or more of any class of shares or debentures of such corporation or of any third corporation from which his interest

is derived or of the voting rights available to members thereof (any such interest being deemed for the purposes of this Article to be a material interest in all circumstances).

None of these prohibitions shall apply to:

- (i) the giving to any Director of any security or indemnity in respect of money lent by him to or obligations undertaken by him for the benefit of the Corporation; or
- (ii) the giving by the Corporation of any security to a third party in respect of a debt or obligation of the Corporation for which the Director himself has assumed responsibility in whole or in part or whether alone or jointly with others under a guarantee or indemnity or by the giving of security; or
- (iii) any contract by a Director to underwrite shares or debentures or other obligations of the Corporation or any other company which the Corporation may promote or be interested in; or
- (iv) any transaction affecting any other corporation where the Director is not materially interested (as defined above) save as a director or employee of such other corporation.

Art. 17. The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors and by the joint or individual signature(s) of duly authorised officer(s) of the Corporation or by the joint or individual signature(s) of other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors (in each case executed outside the United Kingdom and the United States).

Art. 19. The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors outside of the United States who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

The auditors in office may be replaced at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 20. The Corporation has the power but is not obligated to acquire for its own account, for valuable consideration, fully-paid shares of its capital stock issued and outstanding, provided, however, that such acquisition is made only out of the Corporation's retained profits and non-compulsory reserves. For the purpose of this provision, non-compulsory reserves are all reserves of the Corporation including the paid-in surplus provided for in Article 21 hereof, excluding, however, the legal reserve required by law.

Such repurchases may be made at a price not exceeding the Net Asset Value per share as determined pursuant to article 22 hereof less an appropriate allowance to the benefit of the Corporation for fiscal and repurchase charges which in turn will reflect foreign exchange and remittance costs and less such redemption charge as the sales documents may provide. The repurchase price shall be paid not later than 15 business days after the relevant Valuation Date.

Shares repurchased by the Corporation shall remain in existence and may be resold in accordance with the terms of these Articles of Incorporation at any time but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding-up of the Corporation as long as they are held by the Corporation.

Art. 21. The Board of Directors may create such reserves from time to time as it thinks proper, apart and aside from the reserves required by law, and shall create a paid-in surplus from funds received by the Corporation as issue premiums on the sale of its shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any shares of the Corporation that the Corporation may repurchase from its shareholders or for setting off any realised or unrealised capital losses.

Art. 22. The Net Asset Value of the Corporation's shares will be determined outside the United States by the Corporation in United States dollars as at the close of business on each Valuation Date. «Valuation Date» means the date fixed by the Board of Directors for the valuation of the shares in the Corporation which shall occur not less than once a month.

The Board of Directors may suspend the calculation of the Net Asset Value during any period:

- a) when one or more exchanges which provide the basis for valuing any assets of the Corporation are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended in respect of securities forming a material part of the Corporation's assets;
- b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Corporation including (without limitation) delays in settlement or registration of securities transactions, the disposal of the assets of the Corporation is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of continuing Shareholders, or if, in the opinion of the Board of Directors, a fair price cannot be calculated for the assets of the Corporation;

c) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for the valuing of any investment of the Corporation or if for any reason the value of any asset of the Corporation which is material in relation to Net Asset Value (as to which the Directors shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Corporation are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Corporation cannot be effected at the normal rates of exchange; or

e) while the net asset value per share of any subsidiary (including any mutual fund all or nearly all the units of which would be held by the Corporation) of the Corporation through which investments and assets of the Corporation are made or held may not be determined accurately.

If appropriate, any such suspension shall be publicized by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in Article 21 hereof.

The Net Asset Value per share will be computed on each Valuation Date by dividing the value of the assets (converted into United States dollars at the then current exchange rates if non-dollar assets), less the liabilities (including any provisions considered by the Board of Directors to be necessary or prudent) of the Corporation by the total number of shares outstanding on the Valuation Date, excluding any shares held by the Corporation. If since the time of determination of the Net Asset Value per share on any Valuation Date there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments of the Corporation are dealt in or quoted, the Corporation may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Corporation, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

If the Net Asset Value exceeds the striking price at which warrants, which may be outstanding at any time, may be exercised, the potential dilution of the value of the shares then in issue will be taken into account in calculating the price at which shares may be issued or redeemed. In such circumstances those prices will be calculated on the assumptions that all warrants had been exercised, all unissued Shares to be issued on the exercise of all warrants had been issued and the striking price payable on exercise of the warrants had been paid to the Corporation.

The determination of the Net Asset Value shall be made in the following manner:

The Corporation's assets shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The rules in order to determine the Net Asset Value are as follows, subject to the qualification that the Board of Directors may deviate therefrom if in their opinion the circumstances warrant their doing so.

The Corporation's assets shall be valued as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange is based on their last known price on the stock exchange which is normally the principal market of the security;

(c) each security dealt in on a regulated market will be valued in a manner as near as possible to that for quoted securities;

(d) in the event that any of the securities held in the Corporation's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or quoted on a regulated market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or quoted on a regulated market, the basis of the price as determined pursuant to subparagraphs b) or c) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined prudently and in good faith to reflect their fair value;

(e) all other assets of any kind or nature will be valued as determined in good faith by or under the responsibility of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures to reflect their fair value.

The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fees, custodian fees and corporate agents' fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors and

e) all other liabilities of the Corporation of whatever kind and nature, except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers (including any performance related fees), accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, directors, fees, fees for legal and auditing services, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the Shares of the Corporation at any stock exchange or regulated market, selling and management commissions payable to the agent(s) placing the shares during the initial offering period, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda, annual and semi-annual reports and accounts or registration statements, taxes or governmental charges and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the or by a delegate of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Corporation and present, past or future shareholders. The Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative of a delegate of the Board and such certification shall be available for inspection upon request by a shareholder at the Corporation's registered office outside of the United States.

Art. 23. Whenever authorised but unissued shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for subscription or previously repurchased shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for sale, the price per share at which such shares shall be issued or sold, respectively, to a purchaser, other than the holder of warrants exercising his rights thereunder, shall be not less than the Net Asset Value thereof on the Valuation Date specified by the Board of Directors for the issue or sale of shares following receipt of the application in proper form by the Corporation plus any sales commission or charges, if applicable.

Payment of the shares shall be made within five business days following the determination of the issue price.

Art. 24. The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the «Custodian»). All securities, cash and other assets of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Custodian shall use its best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 25. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September of the following year, with the exception of the first accounting year which shall start on the date of incorporation and end on the thirtieth of September, 1996.

Art. 26. From the annual net profits of the Corporation, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, dividends. Subject to the provision of Luxembourg law, the Board of Directors may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of shareholders may by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, attribute in lieu of dividends, out of the authorized share capital, fully-paid shares of the Corporation to the shareholders.

For the purpose of determining the net profits available for dividend distributions, realised and/or unrealised capital losses may be required by the shareholders at the Annual General or Special Meeting to be set off against the paid-in surplus of the Corporation. Dividends may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years.

The dividends declared may be paid in United States dollars or any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not claimed by the shareholder within a period of five years from the declaration thereof, cannot thereafter be claimed by the shareholder and shall revert to the Corporation. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Corporation to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared and being held by the Corporation, for the account of shareholders.

Art. 27. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 28. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders outside the United States, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 29. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August ten, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto, as well as the Law of March thirtieth, nineteen hundred and eighty-eight on Collective Investment Undertakings.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| | Subscribed capital | Number of shares |
|--|-----------------------|---------------------|
| 1) ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., prenamed | USD 49,998.- | 24,999 |
| 2) ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A., prenamed | USD 2.- | 1 |
| | USD 50,000.- | 25,000 |

Evidence of the above payments has been given to the undersigned notary.

Valuation of the corporate capital

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at 1,510,950.- LUF.

Expenses

The expenses which shall result from the organization of the Corporation are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250,000.- LUF).

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. - The following are elected as directors:

– Mr John D. Carifa, President of ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT CORPORATION, residing in New York, USA;

– Mr Geoffrey Hyde, Senior Vice-President of ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P., residing in New York;

– Mr Robin Fox, Vice-Chairman of KLEINWORT BENSON GROUP Plc, residing in London;

– Mr Yves Prussen, docteur en droit, residing in Luxembourg;

– Mr Christopher Purvis, Managing Director of SBC WARBURG, residing in London.

II. - The following is elected as auditor:

– ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

III. - The registered office of the Corporation is fixed at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by the surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg suivant procuration datée du 13 février 1996;

2) ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Pit Reckinger, maître en droit, prénommé, suivant une procuration datée du 13 février 1996.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société d'investissement sous forme de société anonyme d'investissement sous la dénomination de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger à l'exception des Etats-Unis.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, à l'exception des Etats-Unis jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. La Société a un capital autorisé de deux cents millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (200.000.000,- USD), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions autorisées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

La Société a un capital souscrit de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action. Les vingt-cinq mille (25.000) actions ont toutes été entièrement libérées par des paiements en espèces de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD). La Société peut également émettre des bons de souscription en vue de la souscription à des actions de la Société, ainsi que le définit en détail l'article 7 ci-après.

Les actions et les bons de souscription seront émis sous forme nominative uniquement. Les certificats d'actions (si émis) et les certificats de bons de souscription seront signés par deux administrateurs. Ces deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. La Société peut émettre des certificats temporaires d'actions ou des confirmations de bons de souscription en telle forme que le Conseil d'Administration pourra de temps en temps décider.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives se fera à leur adresse inscrite au registre des actionnaires.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et réception du prix de souscription intégral à l'extérieur des Etats-Unis. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix de souscription, les actions souscrites seront attribuées sans délai au souscripteur et il lui sera remis sur sa demande des certificats définitifs d'actions sous forme nominative. Des fractions d'actions ne seront pas émises.

Toutes les actions et tous les bons de souscription sous forme nominative émis par la Société seront inscrits respectivement au registre des actionnaires et au registre des détenteurs de bons de souscription qui seront tenus par la Société à l'extérieur des Etats-Unis ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ces registres doivent indiquer le nom de chaque détenteur d'actions ou de bons de souscription (selon le cas), sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions ou de bons de souscription nominatifs qu'il détient. Tout transfert, entre vifs ou pour cause de mort, d'actions ou de bons de souscription nominatifs sera inscrit au registre concerné.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions au siège social de la Société, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou (b) si aucun certificat d'actions n'a été émis, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Le transfert de bons de souscription sous la forme nominative se fera par la remise au siège social de la Société du ou des certificats de bons de souscription, ensemble avec une déclaration de transfert écrite portée au registre des détenteurs de bons de souscription, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et sans aucune justification, refuser d'inscrire toute cession d'action qui n'est pas entièrement libérée. Le Conseil d'Administration peut aussi refuser d'inscrire un transfert (d'une action ou d'un bon de souscription) à moins qu'un acte de transfert considéré comme satisfaisant par la Société, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou toute personne pouvant agir valablement en tant que fondé de pouvoir soit versé au siège social de la Société accompagné d'un certificat ou de plusieurs certificats représentant de tels actions ou bons de souscription (suivant le cas), ou accompagné de toute autre preuve que le Conseil d'Administration peut valablement requérir afin de démontrer les droits du cédant lors de la cession. La cession de toute action et/ou de tout bon de souscription à toute «personne des Etats-Unis d'Amérique» telle que définie à l'Article 7 nécessitera le consentement exprès et préalable du Conseil d'Administration.

Tout actionnaire ou détenteur de bons de souscription nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actionnaires ou au registre des détenteurs de bons de souscriptions (selon le cas).

Au cas où un tel actionnaire ou détenteur de bons de souscription ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires ou le registre des détenteurs de bons de souscription (selon le cas) et l'adresse de l'actionnaire ou le détenteur de bons de souscription sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera périodiquement fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire ou le détenteur de bons de souscription. L'actionnaire ou le détenteur de bons de souscription pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre concerné par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra périodiquement être déterminée par la Société.

Chaque détenteur d'actions ou de bons de souscription sous forme nominative sera habilité à recevoir sans frais, un certificat nominatif pour toutes les actions et/ou bons de souscription ou plusieurs certificats pour une ou plusieurs actions et/ou bons de souscription après paiement, pour chaque certificat suivant le premier, de frais raisonnables que le Conseil d'Administration déterminera de temps en temps. Un détenteur nominatif qui a transféré une partie des actions et/ou bons de souscription faisant partie de son avoir nominatif sera en droit d'obtenir, sans frais, un certificat pour le solde.

La Société reconnaîtra seulement un détenteur d'une action ou d'un bon de souscription de la Société. En cas de copropriété ou en cas de nu-propriété et usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit ayant trait à l'action ou au bon de souscription jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les copropriétaires ou les nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Art. 6. Lorsqu'un actionnaire ou détenteur de bons de souscription peut justifier à la Société que son certificat d'action ou de bon de souscription a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable.

Des certificats d'actions ou de bons de souscription endommagés peuvent être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire ou au détenteur de bons de souscription le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action ou de bon de souscription et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 7. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts.

D'autre part, le Conseil d'Administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions à concurrence du capital total autorisé, en une fois ou par tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial des présents statuts, sous réserve du droit du Conseil d'Administration d'émettre des actions autorisées que le Conseil d'Administration a convenu d'émettre suivant l'émission de bons de souscription endéans ladite période de cinq ans. Le Conseil d'Administration est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription d'actions de la Société et de soumettre celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions, de la valeur nominale des actions ainsi que d'une prime d'émission qui, ensemble, aux yeux du Conseil d'Administration, représenteront la valeur nette d'inventaire de ces actions telle que définie à l'article 22 ci-après; étant précisé que durant une période de souscription initiale, qui sera à déterminer par le Conseil d'Administration, le prix de souscription initial de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) plus une commission de vente éventuellement applicable sera considéré comme étant la valeur nette d'inventaire par action et que les actions seront émises au prix décrit à l'alinéa 5 du présent article aux détenteurs de bons de souscription émis par la Société. En ce qui concerne les actions souscrites ou vendues lors de la période de souscription initiale ou suite à l'exercice de bons de souscription, le Conseil d'Administration est habilité à supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à refléter cette augmentation; le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

A l'exception de l'émission d'actions lors de l'exercice de bon de souscription, l'émission d'actions sera suspendue si le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu conformément à l'article 23 ci-après. Pendant une période initiale qui durera jusqu'à la fin de la période de souscription initiale, toute souscription de cinq actions de la Société donnera droit au souscripteur, après paiement entier du prix de souscription, de recevoir sans autres frais un bon de souscription émis par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, les bons de souscription sont librement transférables. Chaque bon de souscription peut être exercé aux dates fixées par le Conseil d'Administration de la Société, par une déclaration écrite ou par une autre forme approuvée par et adressée à la Société, par laquelle son détenteur exerce le(s) bon(s) de souscription; étant entendu, cependant, que la Société exigera qu'il lui soit certifié, avant ou au moment de l'exercice des bons de souscription, que le porteur du bon de souscription n'est pas un ressortissant des Etats-Unis et les bons de souscription ne seront pas exerçables par une personne des Etats-Unis sans l'accord préalable écrit de la Société. Le paiement à la Société du prix de souscription applicable de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action ou de tout prix ajusté conformément aux conditions des bons de souscription fixées par le Conseil d'Administration sera effectué lors de l'exercice du (des) bon(s) de souscription. Après réception de ce prix, la Société émettra les actions correspondantes. Pour les besoins de ces statuts «personne des Etats-Unis» désigne tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris les Etats, le District de Columbia et le Commonwealth de Puerto Rico), un de ses territoires, possessions, et autres régions sujettes à sa juridiction (ensemble les «Etats-Unis»), toute Société, association ou autre entité créée ou organisée sous les lois des Etats-Unis ou tout patrimoine ou propriété dont le revenu est sujet à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis indépendamment de sa source, telle que cette définition sera modifiée ou précisée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

Avant l'exercice des bons de souscription et l'émission des actions correspondantes, les bons de souscription ne conféreront à leurs détenteurs aucun autre droit dans la Société.

Art. 8. Tout actionnaire qui achète des actions devra avant son premier achat et à tel autre moment déterminé par la Société soumettre à la Société des engagements ou certificats écrits dans les formes prescrites par la Société pour assurer qu'aucune des actions achetées n'est directement ou indirectement la propriété économique de personnes dont la détention d'actions serait une violation de la loi ou des dispositions réglementaires luxembourgeoises ou de toute autre juridiction, ou causerait un désavantage d'ordre fiscal ou pécuniaire à la Société.

Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions et/ou de bons de souscription de la Société par toute personne physique ou morale ou toute personne juridique qui est une «personne désignée» (telle que définie ci-après) et à cette fin, le Conseil d'Administration peut discrétionnairement imposer la cession des actions et/ou bons de souscription, ou le rachat obligatoire des actions et/ou bons de souscription par la Société, ou refuser d'émettre des actions et/ou bons de souscription ou refuser d'enregistrer la cession des actions et/ou de bons de souscription de la Société, dès qu'il apparaît au Conseil d'Administration que de tels actions et/ou bons de souscription sont, ou suite à l'émission ou à la cession proposée, rentreraient en possession d'une personne désignée. Aucune cession ne sera enregistrée lorsqu'à tout moment plus de 50 personnes des Etats-Unis seraient bénéficiaires d'actions de la Société sans l'accord exprès et préalable du Conseil d'Administration.

Pour les besoins de cet Article, une «personne désignée» signifiera et comprendra:

(i) tout plan ou fonds au profit d'employés qui sont soumis au United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 tel que modifié et tout autre plan ou fonds créé, organisé ou autrement, situé aux Etats-Unis d'Amérique (dont le terme inclura dans cet Article ses territoires, avoirs et toutes les autres zones soumises à sa juridiction) ou ailleurs;

(ii) toute personne des Etats-Unis d'Amérique tel que défini dans l'article 7, et

(iii) toute personne qui, si elle devait détenir, directement ou indirectement par le biais d'un prête-nom, un intérêt bénéficiaire en actions ou bons de souscription de la Société cette détention par de telles personnes mettrait, selon toute probabilité selon l'opinion raisonnable du Conseil, la Société, dans une situation de violation de toute loi applicable, réglementation ou requête de toute juridiction ou affecterait autrement des intérêts ou porterait préjudice aux statut fiscal, de résidence ou de situation des biens de la Société ou sinon causerait à la Société un désavantage matériel, financier ou légal.

Dans un tel but, le Conseil d'Administration peut:

a) refuser l'émission d'actions ou de bons de souscription et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît au Conseil d'Administration que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action ou du bon de souscription à une personne désignée; et

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires ou au registre des bons de souscription (selon le cas) ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements accompagnés de certificats qu'elle estime nécessaires, en vue de déterminer si ces actions ou bons de souscription appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne désignée; et

c) procéder au rachat forcé de tout actionnaire ou détenteur de bons de souscription de tout ou partie des actions ou bons de souscription, tel qu'il sera estimé nécessaire, détenus par toute personne qui, si elle détenait directement ou indirectement un intérêt bénéficiaire dans des actions ou bons de souscription de la Société, rendrait applicable, selon toute probabilité, dans l'opinion raisonnable du Conseil d'Administration, à la Société l'imposition ou toute autre réglementation de juridictions autres que celles du Luxembourg ou qui aurait les conséquences décrites dans la dernière phrase du premier paragraphe de cet article 8. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à la personne possédant les actions ou les bons de souscription ou apparaissant au registre concerné comme étant le propriétaire des actions ou bons de souscription à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions ou les bons de souscription à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable ainsi que la date à partir de laquelle l'actionnaire ou le détenteur des bons de souscription, selon les cas, cessera d'avoir des droits concernant les actions ou bons de souscription concernés. L'avis de rachat peut être envoyé à cette personne par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre. Le détenteur en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions ou de bons de souscription spécifiés dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat le détenteur en question cessera d'être le propriétaire des actions ou de bons de souscription spécifiés dans l'avis de rachat; et son nom sera supprimé dans le registre concerné comme étant celui de l'actionnaire ou du détenteur des bons de souscription.

2) Le prix auquel seront rachetés ces actions ou bons de souscription (le «prix de rachat») sera un montant égal au plus petit du montant de la valeur d'actif net par action tel que déterminé conformément à l'article 22 de ces statuts et du dernier prix donné par la bourse à la date indiquée dans l'avis de rachat (ou si ce jour n'est pas un Jour d'Evaluation, au prochain Jour d'Evaluation) (moins un montant égal aux droits et charges qui incombent à la Société suite à un tel rachat et, à défaut de ce dernier, à la dernière valeur marchande définie par les réviseurs de la Société en fonction.

3) Le paiement du prix de rachat sera fait au propriétaire de ces actions ou de ces bons de souscription en dollars des Etats-Unis d'Amérique, sauf en période de restriction des changes concernant le dollar des Etats-Unis d'Amérique, le prix sera déposé auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat), qui le transmettra au détenteur en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions ou bons de souscription mentionnés dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit en relation avec ces actions ou bons de souscription ni aucune revendication contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions ou des bons de souscription, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats comme il est précisé ci-avant.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions ou des bons de souscription dans le chef d'une personne ou que la propriété effective d'une action ou d'un bon de souscription était différent que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires ou détenteurs de bons de souscription, le droit de vote à toute personne non autorisée à détenir des actions ou bons de souscription de la Société.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 15.30 heures de l'après-midi, la première fois en 1997. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger à l'extérieur des Etats-Unis, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux (en dehors des Etats-Unis) spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire ou, si l'actionnaire est une Société constituée au Royaume-Uni, soit sous son cachet ordinaire ou par la main d'un employé ou mandataire dûment autorisé.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 11. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé à partir de l'extérieur des Etats-Unis au moins 8 jours avant l'assemblée, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires et publié de la manière prescrite par le Conseil d'Administration et dans la mesure requise conformément à la loi. Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation et sans publication préalable.

Art. 12. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins dont la majorité ne devra pas résider au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis; les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires il sera alors éligible pour sa réélection.

Art. 13. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que les assemblées des actionnaires et des détenteurs de bons de souscription, s'il y en a. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et des détenteurs de bons de souscription et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'assemblée générale des actionnaires ou détenteurs de bons de souscription, selon les cas, ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra, s'il y a lieu, moyennant l'accord préalable des actionnaires nommer un administrateur délégué et pourra également nommer des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leur seront attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son représentant.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés sous réserve qu'il y ait au moins un administrateur présent ou représenté qui n'est pas un résident du Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité des voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

Un administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone du Royaume-Uni ou des Etats-Unis à condition qu'il ait irrévocablement désigné comme son mandataire un des administrateurs présents à l'extérieur des Etats-Unis.

Des décisions-circulaires peuvent également être adoptées par écrit par le Conseil d'Administration à condition que tous les administrateurs, en apposant leur signature au bas du texte de la décision-circulaire sur un ou plusieurs documents similaires, aient par là donné leur accord à l'adoption d'une décision-circulaire, étant entendu cependant qu'aucun administrateur ne peut agir comme décrit ci-avant aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence pro tempore, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la gestion de la Société. Le Conseil d'Administration déterminera également les restrictions d'investissement applicables de temps en temps à la Société.

Les investissements de la Société se feront soit directement, soit indirectement par des filiales tel que le Conseil d'Administration pourra le décider de temps en temps. La référence dans ces statuts à «investissements» et «avoirs» signifiera selon les cas des investissements faits ou des avoirs détenus directement ou des investissements faits et des avoirs tenus indirectement par des filiales, tel qu'indiqué ci-dessus.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

A l'exception de la disposition de l'article 13, dernier alinéa, les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration ou une disposition expresse des statuts de la Société. Sous réserve de l'autorisation préalable par l'assemblée générale des actionnaires en rapport avec toute délégation de ce genre à des membres du Conseil, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à un ou plusieurs administrateurs délégués ou fondés de pouvoir de la Société et déterminera leurs pouvoirs et toutes les procédures applicables.

Art. 16. Il sera payé aux administrateurs des rémunérations qui seront de temps en temps déterminées par l'assemblée générale des actionnaires et les administrateurs ont droit au remboursement des frais engagés par eux dans le contexte de réunions ou autrement en rapport avec les affaires de la Société.

Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une Société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel substantiel dans quelque affaire de la Société (étant un intérêt substantiel qui serait ou pourrait être contraire aux intérêts de la Société), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire son vote n'aura pas d'effet s'il le fait, et; il ne sera pas non plus pris en compte pour la détermination du quorum de présence. Le terme «intérêts matériels» ainsi utilisé dans la phrase précédente n'inclura pas:

(a) toute relation avec ou tous intérêts en toute matière, position ou transaction impliquant soit une Filiale (telle que définie ci-après) ou toute autre personne morale ou société anonyme dans lesquelles une des sociétés prémentionnées contrôle directement ou indirectement pas moins de 20 % des droits de vote, ou telles autres sociétés ou personnes morales déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration. Une «Filiale» pour les besoins de ce paragraphe, signifiera en ce qui concerne la Société de Gestion, la Société de Gestion, une société holding ou une filiale d'un associé à responsabilité illimitée de la Société de Gestion et, en ce qui concerne les Sociétés de Conseil, les Agents Administratifs et les Distributeurs, ces Sociétés ou une de leurs sociétés holdings ou filiales; et

(b) tous intérêts d'un administrateur dans la mesure où il implique seulement un intérêt en actions ou en obligations de la société ou toute autre société, pourvu que dans le cadre de toute autre société l'administrateur n'ait pas des intérêts excédant 1 % de toute classe d'actions ou d'obligations de cette Société ou toute autre Société tierce par laquelle naît son intérêt ou les droits de vote accordés aux membres (tout intérêt estimé dans le cadre de cet article doit être un intérêt personnel en toutes circonstances).

Aucune de ces interdictions ne s'appliquera:

(i) au fait de donner à un administrateur une garantie ou indemnité ayant trait à de l'argent prêté par lui à ou à des obligations souscrites par lui au profit de la Société; ou

(ii) au fait pour la Société de donner toute garantie à une tierce partie ayant trait à des dettes ou obligations de la Société pour lesquelles l'administrateur lui-même assume la responsabilité totale ou partielle ou encore seul ou solidairement avec d'autres sous garanties ou indemnités ou en donnant des valeurs; ou

(iii) à tout contrat établi par un administrateur visant à souscrire des actions ou obligations ou autres obligations de la Société ou de toute autre société qui avec la Société peut promouvoir ou être intéressée en; ou

(iv) à toute transaction affectant toute autre société où l'administrateur n'est pas intéressé personnellement (comme défini plus haut) sinon comme administrateur ou employé d'une autre société.

Art. 17. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre Société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à pareille indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 18. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de directeurs ou fondés de pouvoir autorisés à cet effet ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes autres personnes à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration (chaque fois exécutés en dehors du Royaume-Uni et des Etats-Unis).

Art. 19. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs à l'extérieur des Etats-Unis qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif. Les réviseurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, et lorsque leurs successeurs seront élus. Les réviseurs en fonction peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. La Société a le pouvoir, mais sans y être obligée, d'acquérir contre restitution pour son propre compte, des actions de son capital souscrites et entièrement libérées, étant entendu que pareille acquisition ne peut être faite qu'au moyen de bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Par réserves libres au sens de cette disposition, il y a lieu d'entendre toutes réserves, y compris la réserve de primes d'émission prévue à l'article 21 des statuts, à l'exclusion toutefois de la réserve légale.

De tels rachats seront faits à un prix qui n'excèdera pas la valeur nette d'inventaire telle que déterminée conformément à l'article 22 ci-après moins une provision adéquate au bénéfice de la Société pour couvrir les frais fiscaux et de remise qui reflètent les frais de change et de transfert et moins les frais de rachat que les documents de vente peuvent prévoir.

Le prix de rachat sera payé au plus tard quinze jours ouvrables bancaires après le Jour d'Evaluation concerné.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister et pourront être revendues conformément aux dispositions des présents statuts à tout moment, mais n'auront ni le droit de voter ni le droit de toucher des dividendes annoncés par la Société, ni de prendre part à aucune distribution payée lors de la liquidation ou de la dissolution de la Société aussi longtemps qu'elles seront aux mains de la Société.

Art. 21. Le Conseil d'Administration pourra, quand il le jugera opportun, créer des réserves en plus de la réserve légale; il créera notamment une réserve extraordinaire au moyen des fonds touchés comme primes d'émission lors de la vente des actions de la Société, lesquelles réserves et primes seront employées au paiement de toutes actions que la Société rachètera des actionnaires de la Société ou pour amortir des pertes en capital réalisées ou non réalisées.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société sera déterminée à l'extérieur des Etats-Unis par la Société en dollars des Etats-Unis chaque Jour d'Evaluation lors de la fermeture des marchés. «Jour d'Evaluation» signifie le jour fixé par le Conseil d'Administration pour l'évaluation des actions de la Société qui interviendra au moins une fois par mois.

Le Conseil d'Administration pourra aussi suspendre la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire de ses actions:

(a) durant toute période pendant laquelle une ou plusieurs bourses qui constituent la base pour l'évaluation des investissements de la Société à ce moment sont fermées autrement que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les transactions sont limitées ou suspendues ou lorsque la négociation y est limitée ou suspendue concernant des titres formant une partie importante des avoirs de la Société;

(b) si, à la suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité ou des pouvoirs de la Société, y compris (sans limitation) des délais dans l'exécution ou l'enregistrement de transactions sur titres, lorsque la réalisation d'avoirs de la Société n'est pas praticable sans affecter et porter préjudice aux intérêts des actionnaires ou si, dans l'opinion du Conseil d'Administration un juste prix ne peut pas être calculé pour les avoirs de la Société;

(c) lorsqu'il y aura un arrêt des moyens de communication utilisés d'habitude pour évaluer les avoirs de la Société; ou si pour n'importe quelle raison les prix ou valeurs d'un avoir important pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (selon la détermination du Conseil d'Administration) ne peuvent pas être directement et exactement établis;

(d) si en raison des restrictions des changes ou autres restrictions affectant le transfert de fonds, des transactions pour le compte de la Société ne sont pas praticables, ou si des achats, ventes, dépôts ou retraits des avoirs de la Société ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux;

(e) lorsque la valeur nette d'inventaire par action de toute filiale (y compris un fonds commun de placement dont la Société détiendrait la quasi totalité des parts) de la Société par laquelle des investissements ou avoirs de la Société sont faits ou tenus ne peut être déterminée correctement.

Si cela est approprié, une telle suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions par la Société au moment où la demande de rachat écrite est reçue tel que spécifié dans l'article 21 de ces statuts.

La Valeur Nette par action sera calculée chaque Jour d'Évaluation en divisant la valeur des avoirs (convertis en dollars des États-Unis au taux de change courant si ces avoirs ne sont pas exprimés en dollars), moins les engagements (y compris les réserves que le Conseil d'Administration estime être nécessaires ou prudents de constituer) de la Société par le nombre total des actions de la Société en circulation au Jour d'Évaluation, les actions détenues par la Société étant exclues. Si, depuis le moment de la détermination de la valeur nette par action à un Jour d'Évaluation il y a eu un changement substantiel dans la cotation des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et en effectuer une seconde.

Si la valeur nette d'inventaire dépasse le prix moyen auquel les bons de souscription qui peuvent être en circulation à ce moment peuvent être exercés, la diminution éventuelle de la valeur des actions émises à ce moment sera prise en considération en calculant le prix auquel les actions seront émises ou rachetées. Dans ces conditions, ces prix seront calculés en présupant que tous les bons de souscription ont été exercés, que toutes les actions non émises à émettre après l'exercice de tous les bons de souscription ont été émises et que le prix moyen payable lors de l'exercice des bons de souscription a été payé à la Société.

L'évaluation se fait de la manière suivante:

Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (étant entendu toutefois que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits ou des pratiques analogues);
- e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- g) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les règles de détermination de la valeur nette d'inventaire sont comme suit, sous réserve que le Conseil d'Administration peut s'en écarter si à son avis les circonstances le justifient.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat aux administrateurs en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées en bourse sera déterminée suivant leur dernier prix connu sur la bourse qui est ordinairement le principal marché du titre concerné.

(c) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un marché hors bourse réglementé sera déterminée de la façon la plus proche possible de celle des valeurs cotées.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille de la Société au Jour d'Évaluation ne sont pas cotées en bourse ou sur un marché hors bourse réglementé ou si, pour des titres cotés sur une bourse ou négociés sur un marché hors bourse réglementé, le prix déterminé conformément aux points (b) et (c), n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces titres, ces valeurs seront évaluées raisonnablement et avec prudence et bonne foi pour refléter leur valeur équitable.

(e) Tous autres avoirs seront évalués avec bonne foi et sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément à des principes et procédures d'évaluation généralement admis pour refléter leur valeur équitable.

Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou redus (y compris mais sans autre limitation les rémunérations des conseillers en investissement, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);
- c) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;
- d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la Société, et le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature et sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires des investissements (y compris des honoraires calculés sur base d'une performance) comptables, dépositaire, domiciliaire, agent de transfert et de préposé au registre, agent payeur et

représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, tantièmes d'administrateur, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation des actions de la Société à la Bourse ou à un marché réglementé, les commissions de vente ou de souscription payables aux agents placeurs des actions durant la période d'offre initiale, les frais de promotion, de prise ferme, les dépenses de publicité, d'imprimerie, y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs, les rapports annuels et semi-annuels et les comptes, ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave et erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par un délégué du Conseil en rapport avec le calcul de la Valeur Nette, sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs. La Valeur Nette sera certifiée par un administrateur ou un représentant autorisé d'un délégué du Conseil d'Administration et cette certification sera disponible sur demande pour examen par les actionnaires au siège social de la Société à l'extérieur des Etats-Unis.

Art. 23. Chaque fois que des actions autorisées mais non encore émises ou des actions de la Société rachetées antérieurement seront offertes en vente par la Société à un acheteur autre que le détenteur de bons de souscription exerçant ses droits y relatifs, le prix auquel ces actions seront émises ou vendues sera la Valeur Nette de ces actions au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour l'émission et la vente d'actions suivant la réception de la demande en bonne et due forme par la Société.

Le paiement des actions sera effectué endéans les cinq jours ouvrables suivant la détermination du prix d'émission.

Art. 24. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières, espèces et tous autres avoirs de la Société seront détenus par ou pour le compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver une société pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition pour agir à sa place.

Art. 25. L'exercice social commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente septembre 1996.

Art. 26. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde du bénéfice net et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des dividendes. En conformité avec la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut périodiquement décider de payer un dividende intérimaire. L'assemblée générale pourra, par conversion du bénéfice net en capital et réserve extraordinaire, attribuer aux actionnaires, au lieu de dividendes, sur ces actions autorisées des actions de la Société entièrement libérées.

Pour les besoins de la détermination du profit net disponible pour des distributions de dividendes, les actionnaires pourront demander, lors de l'assemblée générale ou d'une assemblée générale extraordinaire, de compenser les pertes de capital réalisées et/ou non réalisées avec la réserve de primes d'émission de la Société. Des dividendes peuvent aussi être payés du profit net disponible reporté des années précédentes.

Les dividendes annoncés pourront être payés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la devise du paiement.

Les dividendes d'actions annoncés mais non payés à l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de l'avis de paiement du dividende ne pourront plus être réclamés et reviendront à la Société. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour de ces dividendes à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 28. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires à l'extérieur des Etats-Unis soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 29. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les Sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

| Actionnaire | Capital souscrit | Nombre d'actions |
|---|---------------------|---------------------|
| 1) ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., prénommée | USD 49.998,- | 24.999 |
| 2) ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A., prénommée | USD 2,- | 1 |
| | USD 50.000,- | 25.000 |

La preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 1.510.950,- LUF.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société parce que résultant de sa formation, sont estimés approximativement à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les Sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- M. John D. Carifa, Président de ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT CORPORATION, demeurant à New York, USA;
- M. Geoffrey Hyde, Senior Vice-President de ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P., demeurant à New York;
- M. Robin Fox, Vice-Chairman de KLEINWORT BENSON GROUP Plc, demeurant à Londres;
- M. Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- M. Christopher Purvis, Managing Director de SBC WARBURG, demeurant à Londres.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur:

- ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Reckinger, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 février 1996, vol. 398, fol. 52, case 8. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 1996.

E. Schroeder.

(07218/228/1217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 26.820.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.820, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 18 du 20 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 433 du 17 septembre 1993.

La séance ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Albert Gabizon, administrateur de sociétés, demeurant à Londres,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Prorogation de la durée de la société au 31 octobre 1998 et adoption d'un nouvel article 1^{er} des statuts de la société (en substitution à l'article 1^{er} existant) ayant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROCONTINENTAL VENTURES S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

La durée de la société sera prorogée jusqu'au 31 octobre 1998.»

II. Que des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres recommandées en date du 6 décembre 1995 à tout actionnaire (comprenant les porteurs d'actions ordinaires et des parts de fondateur) à son adresse portée au registre des actionnaires.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille sept cent cinquante (1.750) actions, représentant l'intégralité du capital social, mille soixante-quinze (1.075) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que sur les trois cent neuf (309) parts de fondateur, deux cent quarante-sept (247) parts de fondateur sont représentées à la présente assemblée.

Il s'ensuit que mille trois cent vingt-deux (1.322) actions sur un total de deux mille cinquante-neuf (2.059) actions sont représentées.

V. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée par un vote d'actionnaires représentant mille deux cent vingt-deux (1.222) actions, des actionnaires représentant cent (100) actions, ayant voté contre.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société au 31 octobre 1998 et d'adopter par conséquent un nouvel article 1^{er} des statuts de la société (en substitution à l'article 1^{er} existant) ayant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROCONTINENTAL VENTURES S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

La durée de la société sera prorogée jusqu'au 31 octobre 1998.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, R. C. Luxembourg B 26.820, incorporated by a deed of Maître Lucien Schuman, than notary residing in Luxembourg, on October 29th, 1987, published in the Recueil Spécial of the Mémorial C, number 18 of January 20th, 1988. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on June 18th, 1993, published in the Recueil Spécial of the Mémorial C, number 433 of September 17th, 1993.

The meeting began at 10.30 a.m. and was presided over by Mr Albert Gabizon, administrateur de sociétés, residing in London,

who appointed as secretary Ms Patricia Ceccotti, employee, residing in Dudelange.

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Renard, employee, residing in Olm.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

To extend the life of the company to 31st October, 1998 and consequently to adopt a new Article 1 (in substitution for existing Article 1) of the Articles of Association of the Company as follows:

«**Art. 1.** A public limited liability holding company is hereby set up under the name of EUROCONTINENTAL VENTURES S.A. This company shall have its registered office in Luxembourg. Its duration shall extend until 31st October, 1998.»

II. Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by mail on December 6th, 1995 to each shareholder (comprising the holders of ordinary shares and founder's shares) at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV. It appears from the attendance list that of the one thousand seven hundred and fifty (1,750) ordinary shares, representing the whole share capital, one thousand and seventy-five (1,075) ordinary shares are present or represented at the present extraordinary general meeting and that of the three hundred and nine (309) founder's shares, two hundred and forty-seven (247) founder's shares are represented at the present meeting.

Globally one thousand three hundred and twenty-two (1,322) shares are therefore represented out of a total of two thousand fifty-nine (2,059) shares.

V. The present meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

VI. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken by a vote carried by one thousand two hundred and twenty-two (1,222) shares, one hundred (100) shares voting against.

Resolution

The general meeting decides to extend the life of the company to 31st October, 1998 and consequently to adopt a new Article 1 (in substitution for the existing Article 1) of the Articles of Association of the Company as follows:

«**Art. 1.** A public limited liability holding company is hereby set up under the name of EUROCONTINENTAL VENTURES S.A.

This company shall have its registered office in Luxembourg. Its duration shall extend until 31st October, 1998.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at 11.00 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Gabizon, P. Ceccotti, A. Renard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

P. Frieders.

(03771/212/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 26.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

P: Frieders.

(03772/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

HOLDING BAU, Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.817.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING BAU, avec siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 40.817, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 516 du 10 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 543 du 3 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Antonella Graziano, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Bridel.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée et validée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2) Acceptation du bilan d'ouverture à la date de la transformation.

3) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote unanime, la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires accepte le bilan d'ouverture à la date de ce jour.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Graziano, F. Winandy, J.-M. Nicolay, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1996, vol. 822, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03794/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

INDUSTRIAL VENTURERS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.373.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1995, vol. 465, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(03800/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 39.576.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1998.

– Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03788/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

HERUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.923.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– Le siège social de la société a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1999.

– La cooptation de Monsieur Yves Schmit, au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1999.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03792/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

HOBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 36.239.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1997.

– Les cooptations de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, au poste d'administrateur de la société ont été ratifiées.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03793/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

HOSPI CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.091.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1997.

– Le siège social de la société a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03798/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

IMMOBILIERE LEPOUTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– Le siège social de la société a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

– La cooptation de Monsieur Yves Schmit, au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03799/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

INTERNATIONAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– Le siège social de la société a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1998.

– Les cooptations de Maître Jacques Schroeder et de Madame Carine Bittler, au poste d'administrateur de la société ont été ratifiées.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1998.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03805/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

FINANCIAL HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.099.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

– Le siège social de la société a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03780/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

FINANCIERE FRANCO-BELGE DE GESTION PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.318.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03783/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

LUX CROISSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996 et ce suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du même jour, que le conseil d'administration a nommé Monsieur Emile Guillaume, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel, administrateur-délégué de la société avec tous pouvoirs d'engager la société sous sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion courante et ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03828/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1996.

BELICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

RECTIFICATIF

A la page 6096 du Mémorial C No 127 du 13 mars 1996, il convient de lire dans l'intitulé: BELICAV, SICAV.
(01054/XXX/6)

**TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

The amended Articles of Incorporation of TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND will be published in the Mémorial C to be published on 4th April, 1996.

Les statuts modifiés de TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND seront publiés au Mémorial C du 4 avril 1996.

(01152/260/10)

Pour TEMPLETON RUSSIAN AND
EASTERN EUROPEAN DEBT FUND

HOFMAN INTERNATIONAL INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.614.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 1996 à 15.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

I (01003/535/17)

Le Conseil d'Administration.

CLONDORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 40.925.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur en son remplacement.
5. Divers.

I (01056/696/16)

Le Conseil d'Administration.

**INREDE S.A., Société Anonyme,
(INTERNATIONAL REAL ESTATE DEVELOPMENT AND FINANCE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01057/696/16)

Le Conseil d'Administration.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 29 avril 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 13 mars 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00931/008/14)

Le Conseil d'Administration.

LOALZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00911/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SYNODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00912/526/14)

Le Conseil d'Administration.

FIBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.267.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (00920/526/15)

Le Conseil d'Administration.

WATSON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Echternach, 23, place du Marché.
H. R. Diekirch B 2.949.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 18. April 1996 um 17.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Statutarische Ernennungen;
5. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften;
6. Verschiedenes.

I (00918/526/17)

Der Verwaltungsrat.

INDUSTRIAL POLIMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00915/526/16)

Le Conseil d'Administration.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00917/526/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00919/526/16)

Le Conseil d'Administration.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale du 1^{er} mars 1996 n'a pas pu délibérer sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01009/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 20.566.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 17 avril 1996 à 16.45 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission du rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au Conseil d'Administration.
3. Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
4. Décision de clôturer la liquidation.
5. Décision de déposer tout solde de liquidation à la Caisse des Consignations conformément à la loi.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société ou auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVEE E. DE ROTHSCHILD S.A.

I (01150/010/27)

LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 7.635.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Remboursement différé.
Un nouveau paragraphe est ajouté dans l'Article 21, après le 4^{ème} paragraphe («Les actions rachetées par la société seront annulées») comme suit:
«Sans préjudice des dispositions de l'Article 22, si (suite à des demandes de remboursement ou de conversion) lors d'une Date de transaction, plus de 10 pour cent du nombre d'Actions de la catégorie d'actions concernée en circulation sont à rembourser, les Administrateurs peuvent décider que des remboursements seront différés pour une période allant jusqu'à une Date de transaction ultérieure (sans que ce délai ne dépasse sept Dates de transaction), et la Société ne sera pas tenue de rembourser des Actions de la catégorie d'actions concernée avant ladite Date. Lors d'une telle Date de transaction, les demandes de remboursement ou de conversion qui auront été différées (et qui n'auront pas été effectivement retirées) seront exécutées en priorité à des demandes ultérieures. Si l'exécution d'une demande doit être reportée conformément au présent paragraphe, la Date de transaction alors applicable sera le jour lors duquel la demande sera exécutée et la demande sera censée avoir été reçue le jour ouvrable qui précède la Date de transaction.»
2. Changement des dates de valeur de paiement pour les souscriptions et remboursement.
Le deuxième paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit:
«Tout actionnaire est en droit de demander en tout temps le rachat de tout ou partie de ses actions par la société. Le paiement sera effectué dans les trois jours ouvrables après la date de détermination de la valeur nette applicable...»
L'article vingt-quatre est modifié comme suit:
«...Le prix ainsi déterminé sera payable dans les trois jours ouvrables de la date de transaction appliquée à la souscription.»

Les décisions à l'ordre du jour requièrent un quorum de la moitié des parts en circulation et seront prises à la majorité des deux tiers des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés.

I (01135/000/35)

Le Conseil d'Administration.

LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 7.635.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO qui se tiendront au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice financier clôturé au 31 octobre 1995;
4. Election du Réviseur d'Entreprises agréé pour le nouvel exercice financier;
5. Démissions de M. R.G. Keller et M. S. Ushiyama;
6. Election de M. M.T. Peake comme nouvel Administrateur;
7. Divers.

Les décisions à l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et seront prises à la simple majorité des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

I (01133/000/21)

*Le Conseil d'Administration.***LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 29.813.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice financier clôturé au 31 octobre 1995;
4. Election du Réviseur d'Entreprises agréé pour le nouvel exercice financier;
5. Démissions de M. R.G. Keller et M. S. Ushiyama;
6. Election de M. M.T. Peake comme nouvel Administrateur;
7. Divers.

Les décisions à l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et seront prises à la simple majorité des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

I (01134/000/21)

*Le Conseil d'Administration.***JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01127/009/18)

Le Conseil d'Administration.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 22 avril 1996 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01128/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SIBEMOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00895/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00896/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (00897/526/15)

Le Conseil d'Administration.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
4. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (00898/008/16)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 avril 1996 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00901/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 avril 1996 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00903/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PUNTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (00914/526/17)

Le Conseil d'Administration.

DORAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.146.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00900/526/16)

Le Conseil d'Administration.

UNEVINC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.064.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00904/526/14)

Le Conseil d'Administration.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (00906/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ATHOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.200.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 avril 1996* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (00916/526/17)

Le Conseil d'Administration.

GESTIVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.893.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 1996 à 17.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
4. Renouvellement statutaire;
5. Divers.

I (00905/008/16)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00908/526/16)

Le Conseil d'Administration.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 32.376.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (00909/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HELEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (00910/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MONDIOVAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.173.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 9.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge au conseil d'administration;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE, 69, route d'Esch, Luxembourg, à l'attention de Nicole Dupont ou Anne-Marie Muller.

I (00606/584/23)

Le Conseil d'Administration.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00857/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.197.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

will be held at the registered office of the Company on 15 April 1996 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 31st December 1995.
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 31st December 1995.
4. Re-election of Messrs John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and Jean-Paul Thomas as Directors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (00963/755/20)

By order of the Board of Directors.

SOPARTHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.755.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00858/029/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERSTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.434.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00859/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00860/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BARON & BARON BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.380.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00861/029/18)

Le Conseil d'Administration.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.140.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00862/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00863/029/18)

Le Conseil d'Administration.

MAITE S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 37.030.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 avril 1996 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Réélection des administrateurs et du commissaire;
5. Divers.

I (00866/660/15)

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00864/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PAPAGENO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.977.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00865/029/18)

Le Conseil d'Administration.

USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.464.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00891/526/17)

Le Conseil d'Administration.

HEALTH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.682.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
6. Divers.

I (00899/008/17)

*Le Conseil d'Administration.***TRESFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (00902/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.312.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (00907/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***BRASIN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.995.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 17, 1996* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the board of directors and the report of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge of the directors and statutory auditor;
4. Statutory appointments;
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915;
6. Miscellaneous.

I (00913/526/17)

The Board of Directors.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.606.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le mardi 23 avril 1996 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
2. Recevoir et adopter le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
3. Recevoir et approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
4. Arrêter la répartition bénéficiaire de la Société;
5. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
6. Renouveler le mandat des Administrateurs pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires;
7. Renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires;
8. Divers.

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote.

Les procurations doivent parvenir au siège social au moins 24 heures avant la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur dans l'impossibilité de participer en personne peuvent se faire représenter en déposant leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée soit au siège social de la Société, soit aux guichets d'un établissement bancaire.

Des formules de procuration sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

La présente convocation et une formule de procuration seront envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 1^{er} avril 1996.

I (01048/755/32)

Le Conseil d'Administration.

MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 21.967.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MONCEAU EUROPE à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 avril 1996 à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01052/007/22)

Le Conseil d'Administration.

CIC EUROLEADERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.467.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC EUROLEADERS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.

3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01053/007/21)

Le Conseil d'Administration.

G-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-STRATEGY se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 16 avril 1996 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1995.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1995.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01115/755/22)

Le Conseil d'Administration.

YAMBO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.949.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1996 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00747/520/16)

Le Conseil d'Administration.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectations des résultats au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

I (00751/660/15)

Le Conseil d'Administration.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.057.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00892/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00893/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 23.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (00894/526/14)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 15 avril 1996 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1995;
3. approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, boulevard du Prince Henri 19-21 à L-1724 Luxembourg.

I (01047/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LABORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 28.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *16 avril 1996* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
2. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
4. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (00649/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 avril 1996* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00662/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CASSIOPEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.737.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le vendredi *5 avril 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00800/043/16)

IGICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.277.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *5 avril 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (00849/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BIL WORLD RENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.660.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 1996 à 14.00 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où seront conservés les documents de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (00804/584/21)

Le liquidateur.

BIL FAR EAST GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.619.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 1996 à 15.00 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où seront conservés les documents de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

II (00805/584/22)

Le liquidateur.

BIL NORTH AMERICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.620.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 1996 à 14.30 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où seront conservés les documents de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

II (00806/584/22)

Le liquidateur.

POONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 9 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00811/009/18)

Le Conseil d'Administration.

EASY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.487.

The Shareholders of EASY, Sicav are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the company on April 5, 1996 at 12.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the chairman of the board of directors and the independent auditor;
2. Approval of the balance sheet as at December 31, 1995, and the profit and loss account statement as at December 31, 1995 and allotment of results;
3. Discharge of the directors and the independent auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 1995;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Decisions on the above items require no quorum and may be passed by a simple majority of the votes present or represented.

The holders of bearer shares should deposit their shares before the meeting at BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II (00943/005/23)

By order of the Board of Directors.

LEADER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.133.

The Shareholders of LEADER, Sicav are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the company on April 5, 1996 at 11.45 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the chairman of the board of directors and the independent auditor;
2. Approval of the balance sheet as at December 31, 1995, and the profit and loss account statement as at December 31, 1995 and allotment of results;
3. Discharge of the directors and the independent auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 1995;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Decisions on the above items require no quorum and may be passed by a simple majority of the votes present or represented.

The holders of bearer shares should deposit their shares before the meeting at BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II (00944/005/23)

By order of the Board of Directors.

PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.140.

The Shareholders of PLUS, Sicav are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the company on *April 5, 1996* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the chairman of the board of directors and the independent auditor;
2. Approval of the balance sheet as at December 31, 1995, and the profit and loss account statement as at December 31, 1995 and allotment of results;
3. Discharge of the directors and the independent auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 1995;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Decisions on the above items require no quorum and may be passed by a simple majority of the votes present or represented.

The holders of bearer shares should deposit their shares before the meeting at BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II (00945/005/23)

By order of the Board of Directors.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.252.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND will be held at the head office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *April 4, 1996* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 1995; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Receipt of and action on appointment of the Directors and of the Auditor;
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and the decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (00997/584/23)

The Board of Directors.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *mardi 9 avril 1996* à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation de résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (00873/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 16, rue d'Epervain.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le mardi 9 avril 1996 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (00874/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DESMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.625.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le vendredi 5 avril 1996 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Transfert du siège social;
6. Divers.

II (00802/043/18)

ANTLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.698.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le vendredi 5 avril 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00801/043/16)
